



Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 06 JUILLET 2021 À 13H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Tony FIDAN - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Absent(s) excusé(s) :**

Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1) Bureaux syndicaux :**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 28 juin 2021**

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agenda des Élus 2021**

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

L'emménagement des équipes dans le nouveau bâtiment administratif est toujours programmé les 13 et 14 septembre. Les serveurs seront déménagés le vendredi 10 septembre dans l'après-midi.

La possibilité de tenir les réunions de Bureau dans le futur bâtiment à partir de ces dates doit être confirmée, des incertitudes demeurant quant au stationnement des véhicules.

## **Foncier**

### **Recherche de terrain boisé sur le département du VAL D'OISE - Loisirs touristiques démontables**

Déborah TANGUY informe le Bureau avoir été sollicitée par la porteuse d'un projet de création d'un parc de loisirs, qui souhaite installer son activité sur le site des Bourguignons 1 sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE.

Malgré les précisions apportées par Déborah TANGUY concernant le caractère inondable des terrains, la chef d'entreprise considère que la zone est sèche, ce qui semble lui avoir également été confirmé par Monsieur BATTAGLIA.

Éric CHANAL confirme le caractère inondable de cette zone, et considère que ce projet paraît difficilement compatible avec la gestion hydraulique du SIAH sur ce site. Il peut toujours être envisagé d'engager une discussion quant aux éventuelles actions à mener afin de rendre compatible ce projet avec les caractéristiques du site.

Éric CHANAL souhaite recueillir l'avis du Bureau sur ce sujet.

Jean-Robert POLLET, qui n'avait pas connaissance de ce dossier va se rapprocher de Monsieur Éric BATTAGLIA.

Jean-Pierre LECHAPTOIS considère que, au-delà des caractéristiques du terrain, ce projet n'est pas cohérent avec les actions entreprises par le SIAH, notamment la création d'une trame verte et bleue.

Le Bureau, dans l'état actuel du projet, émet un avis défavorable.

Éric CHANAL se tient à la disposition des élus afin d'apporter un éclairage, notamment dans le cadre d'une rencontre avec la porteuse du projet, si nécessaire.

## **Procédures juridiques**

### **Dossier ZERGUIT - Point de procédure**

Célia DUBERTRAND et Éric CHANAL présentent le dossier.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce type de situation, du faible montant des enjeux financiers, et de la nécessité de faire preuve de réactivité, le Bureau acte la prise en charge par le SIAH des travaux de mise en conformité nécessaires suite à des erreurs de diagnostics assainissement commises par les communes préalablement au transfert de compétence intervenu à compter de 2019.

### **Dossier TRIOULLIER- Point de procédure**

Éric CHANAL et Célia DUBERTRAND présentent le dossier.

Éric CHANAL précise que le SIAH a considéré que la mise en charge de son réseau d'eaux usées était due à des inversions de branchements sur la commune de DOMONT, désormais sous la compétence de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) en ce qui concerne la collecte. Suite au désaccord entre la commune, la CAPV et le SIAH, le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE, saisi par l'utilisateur, a condamné le SIAH à dédommager l'utilisateur.

Éric CHANAL ajoute que la responsabilité de la collectivité est toujours engagée, même sans faute, dès lors que des dommages sont causés par ses ouvrages. Il paraît donc peu opportun de faire appel de cette condamnation. Éric CHANAL ajoute par ailleurs que le SIAH accélère les opérations de mises en conformité des branchements afin notamment de pallier ces inversions de branchements.

Le Bureau décide de ne pas faire appel de cette condamnation.

#### Copie de la décision du 25 juin 2021 par le Conseil d'État relative au contentieux PASSAVANT

Célia DUBERTRAND rappelle le contexte et informe le Bureau de la décision prise par le Conseil d'État.

Éric CHANAL ajoute que le cabinet Merlin n'était juridiquement pas membre du jury lors de l'attribution du marché de conception-réalisation pour l'extension de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE. La société PASSAVANT dénonce la présence du Cabinet Merlin, au motif qu'il est lié par des relations contractuelles avec les entreprises concernées.

Éric CHANAL précise que la présence du bureau d'étude, en tant qu'assistant à maître d'ouvrage, n'a rien d'exceptionnel, dès lors qu'il n'est pas membre du jury et de fait n'a pas de voix délibérative.

#### Commission de Contrôle Financier (« CCF ») et Commission Consultative des Services Publics Locaux (« CCSPL ») - Précision sur le calendrier

Célia DUBERTRAND informe les membres du Bureau que suite au transfert de la compétence collecte assainissement intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIAH a repris six Délégations de Services Publics. Les rapports annuels 2020 des délégataires seront soumis au Comité Syndical programmé au mois de décembre 2021. Ces rapports doivent préalablement être présentés à la CCF et à la CCSPL, dont les séances seront prochainement programmées courant octobre.

#### Mise en demeure de l'entreprise GEOCAPA en charge de l'accord cadre à bon de commande pour les diagnostics amiante

Déborah TANGUY indique que le gérant de l'entreprise GEOCAPA a tenu des propos injurieux à l'encontre d'un agent du SIAH, dans un mail qu'il a adressé à l'un de ses collègues du Syndicat. Après lecture du contenu du mail, Déborah TANGUY précise qu'un ordre de service pour mise en demeure a été transmis à l'entreprise et fait part de la volonté de la Direction de mettre fin au contrat.

Déborah TANGUY souhaite connaître la position du Bureau quant aux éventuelles poursuites à engager.

Le Bureau donne son accord concernant la sollicitation de l'avis de l'avocat du SIAH sur la procédure à suivre.

### Attribution de marchés publics :

#### Marché public de mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement hydro-écologique du Croult sur le territoire des communes d'ARNOUVILLE et de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 489D)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SETEC pour un montant de 138 339,25 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

#### Marché public de mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement hydro-écologique du Croult sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 504)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SUEZ CONSULTING SAFEGE pour un montant de 127 150 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

#### Marché public de services relatif au nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-21-34)

Éric CHANAL précise que le marché actuel est géré par OTV et a pour titulaire l'ESAT des Mugnets. Le prochain marché sera administré par les services généraux du SIAH. Il est à noter qu'aucun ESAT n'a déposé d'offre. La durée du marché a été limitée à deux ans afin, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires, ce type de prestations étant complexes en termes de gestion. Par ailleurs, l'accent doit être mis sur les procédures de contrôle.

Au-delà de sa politique de développement durable, l'entreprise SERVICE PUISSANCE 7, présente ainsi globalement une démarche structurée et contrôlée avec une approche Hygiène et Sécurité clairement définie.

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SERVICE PUISSANCE 7 pour un montant de 52 182,81 € HT et pour une durée d'un an reconductible une fois.

### Demande subvention et/ou définition de critères de marchés publics :

#### Marché public de maîtrise d'œuvre relatif au diagnostic structurel de la dalle Petit Rosne sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 514A)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

#### Marché public relatif à la construction d'un dossier de demande d'autorisation pour l'aménagement hydraulique sur le territoire de la commune de VÉMARS (Opération n° 488)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Demande de subvention et fixation des critères pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue des Pêcheurs sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (Opération GARG 124)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix. Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention.

Demande de subvention et fixation des critères pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Casanova sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (Opération GARG 177)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix. Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention.

Déborah TANGUY précise que cette opération n'était pas programmée dans les orientations budgétaires, et va se substituer aux travaux prévus rue Paul Vaillant Couturier, inscrits pour le même montant.

Demande de subvention et fixation des critères pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue du Commandant Bouchet sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération SARC 147)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix. Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention.

Demande de subvention et fixation des critères pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Taillepied sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération SARC 119)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix. Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie portant sur les travaux de mise en conformité et leur suivi sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (phase 3 marché VERDI) par le SIAH

Après exposé par Déborah TANGUY du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Demande de subvention relative aux travaux d'ouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Après exposé par Déborah TANGUY du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Ile-De-France et du Conseil Départemental du Val D'Oise.

## **ASSAINISSEMENT**

Retour sur la réunion publique du mardi 29 juin 2021 pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ

Déborah TANGUY et Jean-Charles BOCQUET louent le succès de cette réunion publique qui a mobilisé un certain nombre d'habitants motivés, satisfaits et rassurés quant au devenir de l'escalier.

Jean-Charles BOCQUET souligne la qualité de la présentation ainsi que celle du travail préparatoire réalisé.

## **STATION DE DÉPOLLUTION**

Point sur le siège social du SIAH

Éric CHANAL et Déborah TANGUY informent les membres du Bureau que les opérations préalables à la réception se poursuivent. Le R+1 a été réalisé. Les opérations dédiées aux façades le seront le 28 juillet.

Didier GUÉVEL fait part de ses inquiétudes quant à la qualité de la pose du bardage en zinc qui présente déjà des ondulations avant même sa réception. Par ailleurs, certaines briquettes intégrées au mur présentent des cassures au niveau des angles.

Éric CHANAL précise que le fournisseur du bardage défend le bon choix du produit ainsi que la qualité du travail effectué par l'entreprise en charge de la pose. Le SIAH a alerté le groupement sur les éventuels problèmes de dilatation en cas de fortes chaleurs.

Éric CHANAL rappelle également que des différences de teintes sont observables sur la façade du bâtiment. Ces dysfonctionnements, au-delà des aspects financiers, sont de nature à générer des conséquences non négligeables sur le planning de l'ensemble du chantier.

Éric CHANAL souhaite connaître le positionnement du Bureau sur cette situation.

Suite à une remarque de Jean-Robert POLLET, Éric CHANAL confirme que le maître d'œuvre, à savoir le groupement, est responsable de la gestion des désordres constatés. Éric CHANAL précise par ailleurs que le SIAH n'a aucune compétence en matière de bardage. Quant à l'architecte, il n'a qu'un rôle consultatif. Enfin, Éric CHANAL informe le Bureau que la garantie décennale ne pourra s'appliquer qu'en cas de problème structurel.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de conseil en prévention des risques professionnels dans le cadre de la formation pour les membres des représentants des élus et du personnel au CHSCT

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau autorise le Président à signer ladite convention.

## COMMUNICATION

### Courrier de remerciement du Conseil Départemental du VAL D'OISE relatif à la visite du Vignois le 27 mai 2021 pour la commission environnement

Éric CHANAL fait part du courrier de remerciements de Daniel DESSE suite à la visite organisée par les services du SIAH sur la zone humide du Vignois. Par ailleurs Éric CHANAL va prendre l'attache des contacts transmis par le Vice-Président délégué à l'environnement et au développement Durable, dans le cadre du projet d'obtention du statut d'Espace Naturel Sensible du site.

### Colloque VAL D'OISE ENVIRONNEMENT à DOMONT le 07 octobre 2021

Éric CHANAL rappelle que l'objectif de cette journée de réflexion est de favoriser les échanges entre les acteurs de l'eau et de la société civile. Une intervention de Benoit JIMENEZ est programmée en début de matinée. Pour sa part, Éric CHANAL interviendra dans l'après-midi sur le thème du Vignois.

### Validation du rapport d'activité 2020

Éric CHANAL rappelle que le projet de rapport d'activité 2020 a été diffusé aux membres du Bureau pour avis. Il est acté un délai de 10 jours pour permettre aux membres du Bureau de faire part de leurs observations.

Suite au refus, l'année dernière, de la CAPV et de la CARPF de réceptionner et de conserver les exemplaires au format papier du rapport d'activité du SIAH pour diffusion, François QUADRI souhaite recueillir l'avis du Bureau quant à une évolution des vecteurs de transmission de ce document.

Après des échanges entre ses membres, le Bureau décide de conserver l'impression du rapport d'activité à destination des communes et de leurs Élus, et acte la transmission électronique de ce document aux deux Communautés d'Agglomération et à la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

Éric CHANAL informe le Bureau qu'il participera, le 19 août prochain, dans le cadre du Tour Piéton du Grand Paris, à la balade programmée sur la journée entre ÉCOUEN et VILLEPINTE qui représente un parcours de 18 kilomètres.

Dans le cadre du déménagement et du changement de mobilier, Éric CHANAL annonce qu'il a été proposé de réaffecter les sièges ergonomiques au personnel. Concernant le reste du mobilier, un organisme d'économie circulaire et sociale, a été joint et semble intéressé.

*Fin de la réunion de bureau à 15h45*

*Prochaine réunion de Bureau lundi 06 septembre 2021 à 9h00*